



Ministère de l'Intérieur



# INGERENCE ECONOMIQUE

Flash n° 51 – Mars 2019

Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes. Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Vous comprendrez que, par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à : [securite-economique@interieur.gouv.fr](mailto:securite-economique@interieur.gouv.fr)



Ministère de l'Intérieur

Flash n°51

Mars 2019

---

## L'envoi de questionnaires intrusifs comme vecteur de captation d'informations

Au prétexte de vouloir nouer des partenariats ou conclure des contrats, certaines entreprises étrangères n'hésitent pas à joindre à leur demande un questionnaire très précis, aux fins de recueillir des informations sur le fonctionnement global des sociétés françaises concernées.

Cette méthode permet d'obtenir des informations stratégiques sur des firmes concurrentes à moindre coût, et également de favoriser le ciblage de start-up à fort potentiel.

Ce procédé d'ingénierie sociale peut ainsi constituer un véritable vecteur de captation d'informations et faire perdre aux entreprises ciblées leur éventuel avantage concurrentiel et technologique.

### PREMIER EXEMPLE

Plusieurs entreprises françaises, membres d'un pôle de compétitivité regroupant des industries stratégiques, ont reçu un courriel d'une société étrangère concurrente.

Dans cet email, la société extra-européenne indiquait vouloir implanter prochainement un laboratoire de recherche et développement en France, et adhérer dans ce cadre au pôle de compétitivité. Était jointe au courriel une liste de questions très intrusives concernant, d'une part, le fonctionnement général du pôle (les conditions d'admissions, les membres, le montant des adhésions, etc.) et, d'autre part, les activités propres à chaque entreprise contactée (nombre de salariés, chiffre d'affaires, perspective de développement, montant des investissements en R&D, etc.).

Ce questionnaire très précis avait probablement pour objectif de dresser une cartographie exhaustive des entreprises stratégiques de ce pôle de compétitivité.



Ministère de l'Intérieur

Flash n°51

Mars 2019

## DEUXIEME EXEMPLE

Le PDG d'une société innovante française a reçu un courriel de la part d'un ingénieur commercial travaillant au profit d'un groupe européen, indiquant que son entreprise recherchait une solution technique à laquelle était susceptible de répondre la société tricolore.

L'ingénieur commercial mentionnait à plusieurs reprises la possibilité de conclure un partenariat, insistant sur le fait que la société européenne souhaite faire de l'entreprise hexagonale son fournisseur exclusif.

A la suite de ce premier contact, le groupe européen a fait parvenir à la société française un questionnaire très intrusif, comprenant une série de questions d'ordre commerciales tout à fait anodines, mais aussi demandes d'informations plus inhabituelles, relatives à la nature exacte des technologies employées par la société tricolore, sa stratégie globale en termes de R&D, ainsi que la communication de ses fichiers clients.

L'entreprise française n'a pas donné suite aux demandes formulées par le groupe européen.

## PRECONISATIONS DE LA DGSJ

Compte tenu du risque de captation d'informations lié à l'envoi de questionnaires intrusifs, la DGSJ émet les préconisations suivantes :

- Sensibiliser et informer l'ensemble des salariés sur ce mode opératoire.
- Centraliser, au sein d'un seul service, la communication externe de l'entreprise. Demander aux salariés de faire remonter chaque demande extérieure d'informations et faire systématiquement valider toute réponse.
- Cloisonner les informations de l'entreprise par degré de sensibilité. Définir en amont celles susceptibles d'être dévoilées à l'extérieur de celles devant rester en interne.
- Vérifier systématiquement l'origine et la légitimité d'un émetteur extérieur avant de répondre à un questionnaire.
- Face à un interlocuteur trop curieux, rester évasif et faire remonter l'information auprès de la Direction Sûreté / Sécurité.



Ministère de l'Intérieur

Flash n°51

Mars 2019

---

→ Effectuer une veille réglementaire, juridique et technique régulière sur les évolutions, notamment au plan international, afin d'être en mesure d'identifier les secteurs ou les technologies susceptibles d'intéresser des entreprises concurrentes étrangères.

→ Contacter la DGSi en cas de découverte ou de suspicion d'une tentative de captation d'information.